

REUNION DU GROUPE
CONSULTATIF INTERNATIONAL
SUR LA FiTI
Nouakchott, le 04/02/2016

Mohamed ABIDINE MAYIF
Expert en gestion des pêches et milieux littoraux

I. Instruments internationaux: cadres pour une meilleure gestion durable des ressources halieutiques

ONU:

- Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM) en 1982
- Accord des Nations Unies de 1995 sur la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des grands migrateurs ;

FAO:

- Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion de 1993.

- Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) de 1995.
- Plan d'action international pour la gestion des capacités de pêche (PAI-Capacité) de 1999
- Plan d'Action International visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée (PAI-INN) de 2001.
- Accord sur les mesures de l'Etat du port pour la lutte contre la pêche INN de 2009.

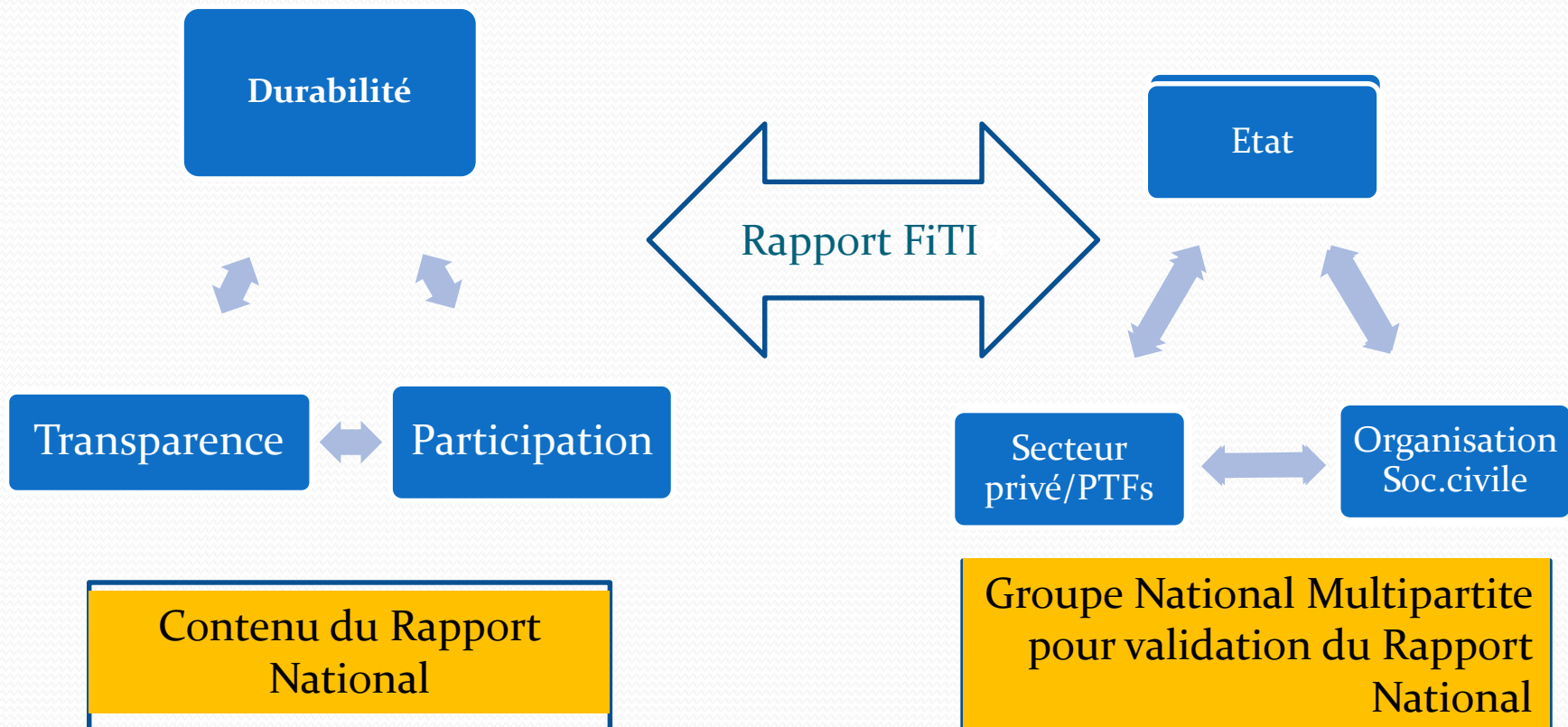
II. FiTI et la gestion durable des ressources halieutiques

- La Fisheries Transparency Initiative (FiTI) est une initiative multipartite globale qui vise à rendre la **pêche plus responsable et plus durable** par le biais de la **transparence** et de la **participation**.
- Pour l'instant FiTI (ressources renouvelables dynamiques) et ITIE (ressources épuisables statiques) s'accordent sur un format similaire à savoir un **rapport national** sur la pêche à soumettre à un **Groupe tripartite** pour validation.

- A ce stade de réflexion, le rapport national FiTI doit aborder la pêche industrielle et la pêche artisanale en s'intéressant notamment aux questions suivantes :
 - Qui a le droit de pêcher ?
 - Qu'est-ce qui est payé pour le droit à pêcher ?
 - Quelle quantité de poisson est extraite ?
- En vue de marquer la **différence avec l'ITIE** et de tenir compte des efforts déjà existants en matière de **pêche responsable**, le rapport FiTI doit sur le plan **contenu** intégrer, outre la transparence et la participation, la **durabilité**. Cela est de nature à éviter à la pêche **une gestion du type minier**.
 - Quelles assurances existe-elles en matière de gestion durable des ressources halieutiques ?

- Les informations doivent spécifier:
 - La conformité de la gestion des ressources halieutiques avec les instruments internationaux (CNUDM, CCPR, PAI-Capacité, PAI-INN, etc.)
 - Les outils de gouvernance durable: législation nationale, stratégie, plans d'aménagement (base de gestion quota / effort, maîtrise des capacités, gestion spatio temporelle, taille, engins de pêche, contrôle de proximité, commercialisation, etc.), mécanismes de gouvernance partagée, système d'information sur les pêches, mesures de protection des écosystèmes marins, etc.
 - Les institutions: la recherche scientifique, la surveillance des pêches, la coopération au sujet des stocks partagés, etc.

FiTI: gage de durabilité des ressources halieutiques





MERCI DE VOTRE ATTENTION